

**Pour la première année** effective à la date de l'achat, SMEG USA, Inc. ("SMEG") réparera ou remplacera, selon l'option retenue, toute pièce du réfrigérateur défectueuse suite à un défaut de fabrication ou de matériel. Durant cette première année de garantie SMEG aura à sa charge, selon l'option retenue, le travail et le service à domicile pour remplacer ou réparer la pièce fautive.

**Pour la seconde année** effective à la date de l'achat, SMEG réparera ou remplacera gratuitement, selon l'option retenue, le travail et toute pièce scellée faisant partie du système de réfrigération (comprenant le compresseur, l'évaporateur, le condenseur, le sécheur et tuyau de raccordement) qui ferait défaut suite à une utilisation normale de l'appareil. SMEG fournira gratuitement le travail de réparation ou de remplacement de la pièce fautive. Tous les autres coûts incluant le kilométrage, le transport, frais de transport et de diagnostique, si requis, sont sous la responsabilité du propriétaire.

**Pour la période suivant la seconde année**, effective à la date de l'achat, **et ce incluant la cinquième année**, SMEG réparera ou remplacera, selon l'option retenue, toute pièce scellée du système de réfrigération (comprenant le compresseur, l'évaporateur, le condenseur, le sécheur et tuyau de raccordement) qui ferait défaut suite à une utilisation normale de l'appareil.

Tous les autres coûts incluant le kilométrage, le transport, frais de transport et de diagnostique, si requis, sont sous la responsabilité du propriétaire.

**SMEG n'est responsable d'aucune des situations suivantes :**

- 1) Le service à domicile pour vous expliquer le fonctionnement de l'appareil.
- 2) D'une mauvaise installation, livraison ou maintenance.
- 3) De toute modification, altération ou ajustement effectués par du personnel non autorisé par SMEG.
- 4) D'une défaillance de l'appareil suite à un abus, une mauvaise utilisation ou une utilisation autre que celle prévue ou, si utilisé de façon commerciale/industrielle.
- 5) D'une non-conformité du courant électrique, voltage ou d'appoint utilisé.
- 6) Du mauvais ajustement de tout contrôle.
- 7) De perte de nourritures suite à une défaillance.
- 8) Du remplacement des fusibles de la maison ou du réarmement des disjoncteurs.
- 9) De dommage survenu après la livraison.
- 10) Du transport de l'appareil à nos intermédiaires de services.
- 11) Du remplacement de l'élément filtreur suite à une pression d'eau hors des paramètres spécifiques d'opérations ou suite à un excès de sédiments dans l'eau d'appoint.

- 12) Le remplacement des ampoules électriques ou de l'élément filtreur autre que sus mentionné.
- 13) De dommages causés à l'appareil par accident, feu, inondation ou actes de Dieu.
- 14) De dépenses pour déplacement ou transport vers des régions éloignées.

Les garanties s'annulent si le numéro de série original a été enlevé, altéré ou ne peut être lu d'emblée.

Cette garantie s'applique au premier acheteur des produits a usage résidentiel à l'intérieur des États Unis d'Amérique. En Alaska, la garantie exclu les coûts de livraison ou la visite d'un réparateur à votre domicile.

Les recours ci-haut mentionnés pour chaque garantie sont les seuls que SMEG prescrira, que cela soit sous ses garanties ou toute autre garantie inhérente à l'action d'une loi. SMEG ne sera responsable d'aucune conséquence ou de dommage consécutif à la violation d'une de ses garanties ou autres garanties quelles soient explicites, implicites ou prescrites par la loi.

Quelques États ne permettent pas l'exclusion ou la limitation de dommages imprévus ou corrélatifs. Cette garantie vous offre des droits légaux spécifiques, vous avez aussi d'autres droits qui varient d'un État à l'autre. Pour connaître vos droits légaux veuillez consulter les agences de consommateurs ou le ministère public.

**Pour utiliser le service, s'il vous plaît appelez soit :**

- Le marchand auprès duquel vous avez acheté votre appareil ou ;
- Appelez le service ADCO au 1 (888) SMEG-SVC (1 (888) 763-4782)